

Le jeu dangereux de Theo Francken continue

E RÉSUMÉ

Le secrétaire d'État à l'Asile a créé une nouvelle polémique en suggérant de «contourner la Convention européenne des droits de l'homme» pour promouvoir le refoulement des bateaux chargés de migrants. **L'opposition francophone s'insurge. Le MR se distance.**

Une polémique de plus pour Theo Francken. Une de trop? Hier avait lieu une réunion des ministres européens sur l'immigration et la réforme de la politique européenne d'asile (lire notre encadré). En marge de cette rencontre, le secrétaire d'État N-VA a plaidé pour une réinstauration des refoulements des bateaux chargés de migrants. «Les 'push-back' étaient pratiqués en Europe avant leur interdiction par la Cour européenne des droits de l'homme en 2012», a-t-il insisté.

La Cour les avait en effet interdits sur la base notamment de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdit la torture et les traitements inhumains et dégradants.

Pour lutter contre l'immigration illégale, l'UE doit «absolument essayer de conclure» un accord avec la Tunisie, à l'instar de celui existant avec la

Turquie, a expliqué Theo Francken.

Avant de marteler: «Il faut pouvoir renvoyer les bateaux, trouver une manière de contourner l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, et la jurisprudence doit s'y adapter», a-t-il insisté.

Cette phrase en particulier – ce mot, «contourner» – a suscité des réactions indignées parmi tous les partis de l'opposition francophone (PS, Ecolo, cdH, PTB). «Ces propos dépassent l'entendement. Le secrétaire d'État appelle désormais à ne plus respecter le fondement essentiel de toute démocratie», a par exemple commenté le président du PS Elio Di Rupo en réclamant un débat urgent à la Chambre et en posant la question de la démission de Theo Francken. Il ajoute que la question de savoir si la N-VA répond encore aux critères légaux pour être considérée comme un parti démocratique doit être débattue dans les plus brefs délais. Le ton est similaire chez le président de DéFI Olivier Maingain, pour qui «il est temps que les démocrates démasquent cette extrême droite décomplexée». Renoncer, en tout ou en partie, à la Convention européenne des droits de l'homme, c'est renoncer à l'UE et revenir à l'avant Seconde Guerre mondiale», a-t-il tweeté. «Francken n'a ni mémoire, ni âme, ni sens humain», a fustigé pour sa part le cdH.

Même le MR a pris ses distances. «La Belgique respecte et continuera à

respecter les conventions internationales. La Belgique est une terre d'accueil et un Etat de droit comme le prévoit l'accord de gouvernement qui nous guide jusqu'à la fin de la législature», a commenté sur Twitter le président du parti Olivier Chastel qui a néanmoins dénoncé «l'indignation sélective» de l'opposition francophone «qui s'est nettement moins émue des propos tenus en février 2016 par le président du parti socialiste flamand John Crombez. Celui-ci soutenait pourtant à l'époque un 'push back' des migrants arrivant en Grèce par la Turquie.»

Le commissaire européen en charge de la Migration, Dimitris Avramopoulos, a lui aussi dénoncé la sortie de Francken. «La politique migratoire de l'UE se fonde sur le principe de respect des droits humains et fondamentaux ainsi que sur celui de non-refoulement, qui est inscrit dans la convention de Genève. Cette dernière représente l'évangile de la politique migratoire de l'Union.»

Le cabinet de Theo Francken a lui-même rétro-pédalé devant le tollé: «Le problème ne réside pas tant dans la Convention européenne des droits de l'homme en elle-même mais bien dans l'interprétation large qu'en ont faite les juges de Strasbourg.»

Et le cabinet de rappeler que le secrétaire d'État plaide pour remplacer l'actuel modèle d'asile, qui se fonde sur des demandes formulées par les demandeurs d'asile après

leur entrée illégale sur le territoire, par le modèle australien où les autorités n'autorisent à leur initiative qu'une migration d'asile limitée.

D'APRÈS BELGA

«Il faut pouvoir renvoyer les bateaux, trouver une manière de contourner l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme.»

THEO FRANCKEN
SECRETARE D'ÉTAT À L'ASILE
ET LA MIGRATION

CONSEIL EUROPÉEN

«LA RÉFORME DU RÈGLEMENT DE DUBLIN EST MORTE»

Constat d'échec. Les ministres de l'intérieur européens, réunis à Luxembourg, n'ont pas caché leur pessimisme sur la réforme de la politique européenne d'asile, malgré la proposition de compromis mise sur la table par la présidence bulgare de l'UE.

Les Européens n'ont pas encore réussi à réformer le Règlement Dublin pour éviter que la charge de l'asile ne continue de peser de manière démesurée sur les pays en première ligne pour les arrivées.

Plusieurs pays de l'est, la Pologne et la Hongrie en tête, restent catégoriquement opposés à toute mesure proche des

quotas de répartition de demandeurs d'asile qui ont tant divisé l'UE de 2015 à 2017. Mais pour d'autres, comme l'Italie et la Grèce, une répartition équitable de l'accueil est indispensable.

Des mesures de répartition des demandeurs d'asile dans l'UE figurent bien dans la proposition de compromis, comme le réclament Rome et Athènes. Et ce malgré l'opposition frontale de Varsovie et Budapest. Dans le texte, des «relocalisations» obligatoires n'interviendraient toutefois qu'en dernier recours, si de premières mesures de soutien financier et technique, qui se-

raient déclenchées automatiquement en période de crise, ne suffisaient pas.

Les États membres s'étaient fixé le sommet européen des 28-29 juin à Bruxelles pour trouver un consensus sur la réforme de l'asile. Mais il faudra peut-être «quelques semaines de plus», a admis dimanche la chancelière allemande Angela Merkel. Mais pour le secrétaire d'État belge Theo Francken (N-VA), quelques semaines n'y suffiront même pas. «La réforme du règlement de Dublin est morte, a-t-il asséné ce mardi. Il n'y a pas de base suffisante pour poursuivre la discussion.» **AFP**